

Challenge OPENFREE

Jeunes PACA

Règlement 2020

- ART. 1 – GENERALITES**
- ART. 2 – FORMAT DE COURSE**
- ART. 3 -- ZONES**
 - 3.1 – Présentation
 - 3.2 – Portes
- ART. 4 – DECOMPTE DES POINTS**
- ART. 5 – ECHEC**
- ART. 6 – BONIFICATIONS**
- ART. 7 – CATEGORIES**
- ART. 8 – CLASSEMENTS DE L'EPREUVE**
- ART. 9 – CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT**
- ART. 10 – CALENDRIER**
- ART. 11 – CONTROLE TECHNIQUE**

ART. 1 – GENERALITES

Le challenge OPENFREE est assimilée aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial. Le challenge OPENFREE doit être pratiqué par des pilotes utilisant des motos de trial équipées de pneus « trial ». Capacité 50 pilotes maximum.

ART. 2 – FORMAT DE COURSE

- Engagements: Le montant des droits d'engagement est de 15€ et les bulletins doivent être envoyés au minimum 7 jours avant l'épreuve à l'organisateur.
- Les contrôles administratif et technique se dérouleront le matin de l'épreuve entre 9h et 10h.
- Le challenge OPENFREE Jeune PACA se dispute sur un circuit de 5 **zones** par tour et sur 4 tours en 6 heures au total.
- 1^{er} tour non comptabilisé (essai zones 1 seul passage) plus 3 tours comptabilisés.
- Reconnaissance des zones possibles à chaque tour.
- Les deux premiers tours seront effectués de 10h à 13h, suivi d'une pause d'une heure, puis les deux autres tours seront effectués de 14h à 17h.

-Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. **Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course.** Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

ART. 3 - ZONES

3.1 – Présentation

-Chaque section doit comporter 3 portes à 2 points, 3 portes à 5 points et 3 portes à 10 points.

Chaque zone comportera un total de point identique. (51 points)

3.2 – Portes

-Les portes sont formées par des flèches disposées par paire. Elles ont 3 valeurs différentes:

- flèches rouges 10 points
- flèches bleues 5 points
- flèches vertes 2 points

ART. 4 – DECOMPTE DES POINTS

-Le pointage sera assuré par des commissaires OZT

-Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

-A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

-Toute la moto avec son pilote doit être passée dans la porte pour que celle-ci soit validée.

-Si le pilote ne passe aucune porte, il totalise 0 point de bonification.

-Il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

-Il est interdit de passer les portes dans le sens inverse.

-Le pilote qui roule sur ou fait chuter une flèche avec sa moto ou avec son corps ne marque pas de points dans cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone et conserve ses bonifications

-Une pénalité = Pied à terre ou appui, est considéré comme pied à terre ou appui le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto autres que les pneus et ou le sabot moteur touche le sol ou prenne appui sur un obstacle.

-Arrêt de comptage quand l'axe de la roue avant franchi la sortie de zone.

ART. 5 – ECHEC

-Franchissement de la zone avec 5 pieds = arrêt du comptage des points.

-Le pilote qui chute guidon touchant le sol.

-Avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto.

-Arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus et ou le sabot moteur

-Aide extérieure sur le pilote ou la moto.

-Franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban.

-Assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote.

-Effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.

-Refuser de franchir une zone.

-Le pilote conserve les points des portes franchies avant son échec.

ART. 6 – BONIFICATIONS

-Le pilote doit franchir au moins une porte pour bénéficier de la bonification :

Franchissement de la zone sans pied 10 points de bonification

Franchissement de la zone avec 1 pied 8 points de bonification

Franchissement de la zone avec 2 pieds 6 points de bonification

Franchissement de la zone avec 3 pieds 4points de bonification

Franchissement de la zone avec 4 pieds 2 points de bonification

Aux 5 pieds arrêt du comptage des points.

En cas d'échec, le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone.

ART. 7 – CATEGORIES

PUPILLE : 7 à 8 ans (âge au 1^{er} janvier)

POUSSINS : 9 à 10 ans (âge au 1^{er} janvier)

BENJAMIN : 11 à 12 ans (âge au 1^{er} janvier)

DECOUVERTE : 6 à 14 ans (âge 1^{er} janvier). Niveau max.S4 Ligue de Provence)

La catégorie découverte est réservée au débutant n'ayant pas de licence annuelle.

La cylindrée des motos thermique doit être inférieure à 80cc jusqu'à 10 ans et inférieure à 125cc de 11 à 14 ans.

ART. 8 – CLASSEMENTS DE L'EPREUVE

-Un classement par catégorie sera établi (**Pupille, Poussins, Benjamin, Minime, Découverte**), Le pilote qui totalise le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur de sa catégorie.

-En cas d'égalité entre les pilotes à la fin de la course le départage est fait par rapport au meilleur total des bonifications.

-En cas d'égalité totale des points de bonifications les pilotes concernés seront départagés en tenant compte du plus grand nombre de 10 points de bonification, puis de 8 de bonification de 6, de 4, de 2 jusqu'au départage des pilotes.

-Si éventuellement l'égalité persiste une zone sera choisie par le directeur de course et le parcours sera modifié si nécessaire.

ART. 9 – CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT

Sur chacune des épreuves le pilote marquera des points sur le principe suivant :

1er	20 pts	9ème	7 pts
2ème	17 pts	10ème	6 pts
3ème	15 pts	11ème	5 pts
4ème	13 pts	12ème	4 pts
5ème	11 pts	13ème	3 pts
6ème	10 pts	14ème	2 pts
7ème	9 pts	15ème	1 pt
8ème	8 pts		

Seront retenus pour le classement final des catégories la totalité des résultats.

En cas d'ex-aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-aequo subsiste, il sera tranché par la meilleure place dans la dernière épreuve comptant pour le Championnat en question.

ART. 10 – CALENDRIER 2020

Dimanche 14 juin	St. Laurent du Var (06) / MC ST LAURENT DU VAR
Dimanche 26 juillet	Cailles (06) / AMC GRASSE
Dimanche 13 septembre	Levens (06) /AMSL TRIAL LEVENS
Dimanche 11 octobre	Sospel (06) / MC SOSPEL
Dimanche 15 novembre	Tourrette Levens (06) / TEAM LDP

ART. 11 – CONTROLE TECHNIQUE

Motocycles et équipements

-Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la F.F.M, La L.M.R. du lieu d'organisation doit obligatoirement désigner en complément un autre Commissaire Technique.

-Les pilotes et assistants doivent présenter un casque en bon état d'un modèle homologués pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire. **De plus, le pilote doit obligatoirement porter une protection dorsale et pectorale à la norme EN 1621-2. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.**

-Le cadre et le silencieux d'échappement seront marqués.

-Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture.

-Les pilotes présentant deux motos, dans le cadre de l'article 4.3, devront désigner au commissaire technique la moto de franchissement afin qu'il la marque d'un signe distinctif.

-Le Directeur de course doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle.

-En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto (silencieux, levier et protections, etc.), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées. Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

-Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions financières.

-Ces protections devront être remportées par les concurrents à la fin de l'épreuve.

-Les motocycles admis dans les trials doivent répondre aux spécifications suivantes :

1) Etre conformes aux prescriptions des règlements techniques de la F.F.M. et à celles du Code de la Route sous la responsabilité du concurrent,

2) Etre équipés d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote,

3) Le Commissaire Technique devra vérifier la conformité du niveau sonore des machines, selon la méthode « 2 m/max » détaillée dans l'annuaire 2017 lequel ne devra pas dépasser :

- 104 dB/A pour les machines de Trial à moteur 2T

- 106 dB/A pour les machines de Trial à moteur 4T.

4) Les garde-boue doivent être bordés, les poignées ou manettes doivent être boulées. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées.

5) Le pignon de sortie de boîte doit obligatoirement être protégé par le carter d'origine.

6) L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé par la protection d'origine.

7) Une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.

8) Une étiquette autocollante sera apposée sur les casques. Elle sera contrôlée à chaque épreuve et valable pour l'année.

9) Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant le refus au départ.

10) Tout transport de carburant dans un réservoir additionnel installé sur la moto est interdit.

11) Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations. Les guidons en matière composite sont interdits.

12) La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine.

Saison 2020
BULLETIN D'ENGAGEMENT de TRIAL Challenge
Open Free Jeune PACA 6/14 ans

Lieu:

Date :

CATEGORIES (cocher la case s.v.p.) *Age au 1 janvier*

<u>Pupille</u> (7 à 8 ans)	<u>Poussins</u> (9 à 10 ans)	<u>Benjamin</u> (11 à 12 ans)
<u>Minime</u> (13 à 14 ans)	<u>Découverte</u> (6 à 14 ans)	

IDENTITE : (en majuscules s.v.p.)

Licence Type et N°

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ligue :

Date de naissance :

Club :

Téléphone :

MOTO :

Cylindrée :

Marque :

N° Immatriculation :

Je soussigné Mlle, Mme, Mr

Déclare vouloir m'engager à l'épreuve référencée ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur, m'engage à le respecter et à me conformer aux directives des organisateurs et officiels.

Je verse à cet effet les droits d'engagement qui s'élèvent à **15** Euros

CHEQUE

ESPECES

Date et Signature :



Clubs pour les inscriptions :

LISTE-Adresse des CLUBS Organisateur.

- ST. LAURENT MC : M. VAGLIO Christian 49 Av. Notre Dame 06700 St. LAURENT DU VAR
Tel : 0675690357 Mail : vaglio.c@orange.fr
- AMC GRASSE : Mme BORSOTTO 25 Chemin Ste Brigitte 06130 GRASSE
Tél : 0493702657 Mail : amcgrasse@orange.fr Fax : 0493701197
- AMSL TRIAL LEVENS : M. MENEVAUT Guy 505, ch. de la Madone 06670 Levens
Tel : 0688822823 / guy.menevaut@orange.fr
- SOSPEL MOTOS SPORTS : M. ROSTAGNI Franck Bat. E les Haut du Bourrigo
45 Av. Des Acacias 06500 MENTON Mail : franck.rostagni66@gmail.com
- TEAM LDP : M. HERRADA Eddy Quartier du Puei 06690 TOURRETTE LEVENS
Mail : lnt.tp@hotmail.fr

ATTESTATION

(en cas d'absence des parents sur le lieu de l'épreuve sportive)

Je donne tout pouvoir à Monsieur ou Madame..... pour autoriser
les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant,
né le,
Fait à..... le.....
Nom :,
Représentant légal de :